

COMPTABILITÉ

Entraînement ciblé — Opérations diverses, acquisition d'immobilisations et correction d'une écriture en comptabilité informatisée

Cas adapté du sujet officiel du Baccalauréat Technologique STG, épreuve de spécialité « Comptabilité et Finance de l'Entreprise », session 2008 (SARL BIOETHIK) — dossier extrait pour un entraînement ciblé.

ENTRAÎNEMENT CIBLÉ

Durée indicative : 50 minutes

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission.

Il est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de la copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter les numéros des comptes, les noms des comptes et un libellé.

Notions et thématiques abordées

- L'acquisition d'une immobilisation avec acompte versé antérieurement
- Le coût d'entrée d'une immobilisation (frais accessoires)
- L'escompte obtenu sur l'achat d'une immobilisation
- L'achat de valeurs mobilières de placement (VMP)
- La correction d'une écriture erronée en comptabilité informatisée : l'inaltérabilité des écritures

Contexte

La SARL BIOETHIK dispose d'un progiciel comptable, d'un progiciel de paie, d'un tableur et d'un logiciel de gestion de base de données. La TVA est au taux de 20 %.

Vous disposez des opérations suivantes, réalisées au cours du mois de décembre N :

- 23 novembre N : facture EDF n° 3512, pour l'électricité des locaux (bureaux et entrepôt), 345,00 € HT.
- 10 décembre N : acquisition d'une fourgonnette de livraison, 35 000,00 € HT. Un acompte de 12 000,00 € avait été versé lors de la commande le 12 octobre N (déjà comptabilisé au débit du compte 4091). Règlement du solde par chèque n° 85008.
- 15 décembre N : avis de débit n° 1245 de la banque, correspondant au prélèvement de la facture EDF du 23 novembre.
- 18 décembre N : acquisition d'un nouveau serveur informatique pour 8 000,00 € HT. Les frais de livraison et d'installation, facturés en même temps, s'élèvent à 123,00 € HT. La facture n° 3452 sera payée dans 8 jours sous escompte de 1 %.

Par ailleurs, le 3 décembre N, BIOETHIK a fait l'acquisition, par l'intermédiaire de sa banque, de 12 actions d'une société spécialisée dans le commerce équitable, d'une valeur unitaire de 75 €. L'avis de débit correspondant

fait apparaître, en plus du prix des actions, des frais bancaires de 12,00 € HT. Vous disposez ci-dessous de l'extrait du brouillard des opérations diverses édité par le progiciel comptable pour cette opération :

N° compte	Intitulé du compte	Libellé	Débit	Crédit
503000	Actions	VMP COMM ÉQUITABLE	900,00 €	
637000	Autres impôts, taxes et vers. assimilés	VMP COMM ÉQUITABLE	12,00 €	
445664	TVA déductible 20 %	VMP COMM ÉQUITABLE	2,40 €	
512000	Banque	VMP COMM ÉQUITABLE		914,40 €
Total mouvement			914,40 €	914,40 €

TRAVAIL À FAIRE

1. Enregistrer les opérations décrites ci-dessus (23 novembre, 10 décembre, 15 décembre et 18 décembre).
2. Après étude de l'extrait de brouillard reproduit ci-dessus : préciser l'erreur commise lors de la saisie de cette écriture. Peut-on la modifier directement dans le progiciel comptable ? Justifier votre réponse et proposer la correction à effectuer.
3. Quel est l'objectif d'une société lorsqu'elle achète des valeurs mobilières de placement ?